

MOBILISATION DES AGENTS SUR LA DR NMP UNE PREMIÈRE VICTOIRE !



Après 17 jours de mobilisation, les Agents ont obtenu une première victoire !

- 9 embauches actées en 2025 sur les Bases Opérationnelles
- Publication du poste à l'externe pour embauche dès le premier bordereau infructueux sur un emploi avec astreinte
- Remise en place du comité de suivi de l'accord Astreinte avec pour objectif d'étudier factuellement les écarts et les besoins de chaque BO en terme d'effectifs et d'activités
- Arrêt du projet Externalisation "Activité Clientèle" tant que le dossier n'est pas repassé dans les IRP, ni avant que les échanges aient concrètement débuté
- Aucune baisse d'effectif dans le cadre de l'éventuel projet d'Externalisation

En revanche, la Direction n'acte pas pour l'instant la participation des seules OS signataires de l'accord au comité de suivi. Cette modalité est pourtant inscrite à l'article 11 de l'accord, l'Employeur ne pourra y déroger légalement, nous y veillerons.

Pour les Assemblées Générales de grévistes, les conditions sont réunies pour **suspendre** le mouvement et lever les piquets de grève en place sur la DR NMP.

Les AG ont décidé de **mettre sous surveillance** les prochaines échéances afin de veiller au respect des engagements pris par l'Employeur.

Dès la semaine prochaine, la CGT rencontrera la Direction pour fixer le cadre des échéances à venir. Des échanges réguliers avec les Agents seront ensuite organisés pour partager le déroulement des échanges avec la Direction.

Nous saluons les discussions qui ont pu avoir lieu entre Agents de différents services sur les piquets de grève, également les **discussions sereines et constructives** avec la majorité des Managers de Proxi.

Ces avancées et celles à venir en matière d'emplois et d'activités seront bénéfiques **pour l'ensemble des Agents, des Techniciens aux Managers**, à tous les niveaux.

**GRÂCE À UNE MOBILISATION EXEMPLAIRE,
C'EST UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES AGENTS !
LA CGT SERA TOUJOURS AUX CÔTÉS DE CELLES ET CEUX QUI LUTTENT
POUR L'EMPLOI ET LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS EN INTERNE !**

